



MARETH 26/03/2022

ATTESTATION

VALIDITÉ DU 26/03/2022 AU 26/03//2023

Nous soussignés **COMPAGNIE Méditerranéenne D'assurances ET DE REASSURANCES « C.O.M.A.R »** dont le siège social est à **TUNIS, avenue HABIB BOURGUIBA**, attestons par la présente que la **ASSOCIATION SPORTIVE DE TEKWANDO** demeurant **RTE DE GABES 4200 KEBILI** a souscrit un contrat responsabilité civile qui garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incombent en vertu de la réglementation en vigueur en raison des dommages corporels et matériels causés aux tiers et résultant d'accident et imputables son activité : **TEKWANDO**

LIMITES DES GARANTIES PARSINISTRE ET PAR ANNEE D'ASSURANCE :

L'ensemble des garanties de présent contrat est accordé comme suit :

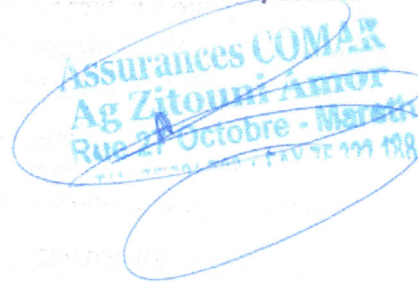
- Dommages corporels : 500.000 DT
- Dommages matériels : 100.000 DT

AVEC FRANCHISE DE 20 DT /SINISTRE

Les conditions d'assurances sont accordées conformément tant aux conditions générales Responsabilité civile N° 39/5 DU 30/12/1992 qu'aux conditions particulières portant N°061102901/8 prenant effet le 26/03/2022 il est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Cette attestation est délivrée sur la demande de l'assuré et ne saurait engager l'Assureur au délai des limites et conditions du contrat .Seuls les termes dudit contrat feront foi en cas de litige.

P/COMAR



Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances

Société Anonyme au Capital de 50.000.000 Dinars

Siège Social : Imm. COMAR - Av. H. Bourguiba 1001 Tunis

R.C. : Tunis B132051996 - M.F. : 000301 L/A/M/000

Téléphone : (+216) 71 340 899 - Télécopie : (+216) 71 344 778 - Courriel : dg@comar.tn - www.comar.tn